



CCCPS / 2023 / DE023
7.1 Décisions budgétaires

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Madame le Comptable des Finances publiques a transmis à l'ordonnateur de la CCCPS l'ensemble des résultats de clôture du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables de l'exercice 2022. Les chiffres communiqués correspondent parfaitement à ceux qui figurent dans le compte administratif 2022 du même budget présenté ci-après.

Ces résultats se déclinent comme suit :

Budget annexe SPIC Production d'énergies renouvelables

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
INVESTISSEMENT	+ 22 985,60 €	+ 41 636,37 €	+ 64 621,97 €
FONCTIONNEMENT	+ 3 489,03 €	+ 96,92 €	+ 3 585,95 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables.

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 ;
VU l'avis de la commission finances et prospectives élargie au Bureau en date du 7 mars 2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe SPIC production d'énergies renouvelables.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

